COMPTES ANNUELS 2023

SASU ACE PRO

1 Bis rue Edmond NOCARD
94410 SAINT-MAURICE

SIRET : 45400125600022

Cabinet Evelyne PRAT

Expert-comptable diplômée
inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

94220 *CHARENTON-LE-PONT*

Tél : 0143974866 ***Fax : 0148892485***

Mail : evelyne@evelyne-prat.fr

Attestation d'Expert Comptable **1**
Comptes annuels **2**
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Annexe **7**
Détail des comptes **11**
Bilan détaillé 12
Compte de résultat détaillé 16
Liasse fiscale **20**

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU ACE PRO relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	939 499
Chiffre d'affaires	1 687 348
Résultat net comptable (Bénéfice)	**196 854**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHARENTON-LE-PONT
Le 26/04/2024

EVELYNE PRAT
Expert-comptable

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

SASU ACE PRO

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	790	790		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 175	14 189	1 986	635
Autres immobilisations corporelles	86 040	72 457	13 583	13 004
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500 010		500 010	500 010
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 756		1 756	1 756
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**604 772**	**87 437**	**517 335**	**515 406**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	241 515	27 076	214 439	137 478
Autres créances	119 334		119 334	132 981
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	88 391		88 391	125 502
Charges constatées d'avance (3)				8 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**449 241**	**27 076**	**422 164**	**404 102**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 054 012**	**114 513**	**939 499**	**919 507**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*36 101*	*36 101*

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 848	33 848
Report à nouveau	391 971	421 328
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**196 854**	**170 643**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**640 274**	**643 420**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	39 773	106 579
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 187	6 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 754	75 327
Dettes fiscales et sociales	194 130	87 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 382	566
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**299 225**	**276 088**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**939 499**	**919 507**
(1) Dont à plus d'un an (a)		39 430
(1) Dont à moins d'un an (a)	299 225	236 658
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	325	181
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 687 348	1 608 476
Chiffre d'affaires net	**1 687 348**	**1 608 476**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		850
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 712	2 616
Autres produits	77	2 915
Total I	**1 692 138**	**1 614 856**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	523 993	720 883
Impôts, taxes et versements assimilés	21 528	17 302
Salaires et traitements	921 691	703 144
Charges sociales	169 300	107 570
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 208	5 898
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		27 076
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	62	1 271
Total II	**1 638 783**	**1 583 145**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**53 355**	**31 711**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	150 000	150 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**150 000**	**150 000**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	910	2 093
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**910**	**2 093**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**149 090**	**147 907**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**202 445**	**179 619**

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	14 293	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**14 293**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 421	6 269
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**9 421**	**6 269**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**4 872**	**-6 269**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 463	2 706
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 856 431**	**1 764 856**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 659 577**	**1 594 213**
BENEFICE OU PERTE	**196 854**	**170 643**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		*338*

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

SASU ACE PRO

Désignation de la société : SASU ACE PRO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 939 499 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 196 854 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 362 605 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 756		1 756
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	241 515	205 414	36 101
Autres	119 334	119 334	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**362 605**	**324 748**	**37 857**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 000,00 EURO décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 40,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 299 225 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	325	325		
- à plus de 1 an à l'origine	39 449	39 449		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 754	21 754		
Dettes fiscales et sociales	194 130	194 130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 568	43 568		
Produits constatés d'avance				
Total	**299 225**	**299 225**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	66 940			
(**) Dont envers les associés	6 187			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	4 290
INTERETS SUR EMPRUNT	18
BANQUE INTERET COURUS A PAYER	325
AUTRES CHARGES DU PERS A PAYER	39 300
Charges sociales - charges à payer	29 600
TAXE APPRENTISSAGE CAP	634
AUTRES CHARGES A PAYER	5 016
CHARGES A PAYER	494
CLT - Avoir à Etablir	510
Total	**80 187**

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des comptes

SASU ACE PRO

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20510000 - BREVET,LICENCE,LOGICIE	790		790	790
28050000 - CONCESSIONS ET DROITS		790	-790	-790
	790	790		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	16 175		16 175	13 816
28154000 - INSTAL TECH OUTIL & MAT		14 189	-14 189	-13 180
	16 175	14 189	1 986	635
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - INSTAL GENEREALES AGE	43 988		43 988	43 988
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	31 838		31 838	92 606
21831000 - MATERIEL BUREAU & INFO	3 515		3 515	1 738
21850000 - OEUVRE D'ART	6 700		6 700	6 700
28181000 - AUTRES IMMO CORPO		38 518	-38 518	-37 776
28182000 - AMORTISSEMENT MATERI		31 838	-31 838	-92 606
28183100 - AMORTISSEMENT LOGICIE		2 102	-2 102	-1 645
	86 040	72 457	13 583	13 004
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100000 - PARTICIPATION & CREANC	500 000		500 000	500 000
26110000 - PARTS SOCIALES ACCES S	10		10	10
	500 010		500 010	500 010
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
27510000 - DEPOTS	1 756		1 756	1 756
	1 756		1 756	1 756
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**604 772**	**87 437**	**517 335**	**515 406**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	205 413		205 413	128 452
41610000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITI	36 102		36 102	36 102
49100000 - PROV DEPRECIATION CPT		27 076	-27 076	-27 076
	241 515	27 076	214 439	137 478

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	11 638		11 638	30
	11 638		11 638	30
Personnel				
42100000 - REMUNERATION PERSONN				495
				495
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - ETAT IMPOTS SUR LES BE	6 239		6 239	28 286
	6 239		6 239	28 286
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566600 - TVA DEDUCTIBLE 20%	2 035		2 035	326
44571500 - TVA COLLECTEE 10%				42
44583000 - REMB DE TAXE SUR LE CA	18 349		18 349	
44586000 - TAXE/CA SUR FACT NON P	800		800	3 528
	21 183		21 183	3 896
Autres créances				
46720000 - RANKO COMPTE DEBITEU	80 274		80 274	100 274
	80 274		80 274	100 274
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
51200000 - BNP ACE PRO	88 391		88 391	125 502
	88 391		88 391	125 502
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D				8 142
				8 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**449 241**	**27 076**	**422 164**	**404 102**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 054 012**	**114 513**	**939 499**	**919 507**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10100000 - CAPITAL	16 000	16 000
	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	1 600	1 600
	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RESERVES	33 848	33 848
	33 848	33 848
Report à nouveau		
11000000 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CRED)	391 971	421 328
	391 971	421 328
Résultat de l'exercice	**196 854**	**170 643**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**640 274**	**643 420**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
16416000 - EMPRUNT HA RANKO	39 430	106 370
16884000 - INTERETS SUR EMPRUNT	18	27
	39 449	*106 397*
Découverts et concours bancaires		
51810000 - BANQUE INTERET COURUS A PAYER	325	181
	325	*181*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	39 773	106 579
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45500000 - ASSOCIES - COMPTES COURANTS	5 848	5 848
45510000 - ASSOCIES CPTE COURANT STEPAMAX	339	339
	6 187	6 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	17 464	54 159
40810000 - FOURNISSEURS FNP	4 290	21 168
	21 754	75 327
Personnel		
42100000 - REMUNERATION PERSONNEL	223	
42500000 - ACOMPTE PERSONNEL	50	
42700000 - PERSONNEL OPPOSITION SAISIE	68	113
42860000 - AUTRES CHARGES DU PERS A PAYER	39 300	
	39 642	*113*

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
Organismes sociaux		
43100000 - URSSAF	16 057	15 895
43600000 - CICPRP CAISSE DE CONGES PAYES	18 228	16 198
43720000 - HUMANIS RETRAITE	2 982	3 100
43730000 - PREVOYANCE AG2R	2 631	2 082
43750000 - CGRM MUTUELLE SALARIE	2 029	
43751000 - ESPV MutuelleSPVIE		1 774
43860000 - Charges sociales - charges à payer	29 600	
43861000 - TAXE APPRENTISSAGE CAP	634	38
43861400 - AUTRES CHARGES A PAYER	5 016	
	77 177	*39 088*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44551000 - TVA A DECAISSER	19 145	12 716
44562000 - TVA SUR IMMO 20%	1 313	
44566000 - TVA SUR AUTRES BIENS & SERVICE		5 598
44571500 - TVA COLLECTEE 10%		
44571600 - TVA COLLECTEE 20%	55 690	27 580
	76 148	*45 894*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
44210000 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	669	919
44860000 - CHARGES A PAYER	494	1 415
	1 163	*2 334*
Dettes fiscales et sociales	194 130	87 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
41100000 - CLIENTS	36 872	566
41980000 - CLT - Avoir à Etablir	510	
	37 382	566
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**299 225**	**276 088**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**939 499**	**919 507**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
70630000 - PRESTATIONS DE SERVICE	1 686 736	99,96	1 607 216	99,92	79 520	4,95
70640000 - PRESTATION DE SERVICES	612	0,04	1 260	0,08	-648	-51,43
	1 687 348	100,00	1 608 476	100,00	78 872	4,90
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
74100000 - SUBVENTION ASP MME MO			850	0,05	-850	-100,00
			850	0,05	-850	-100,00
Autres produits						
75800000 - Produits divers gestion coura	77		2 915	0,18	-2 837	-97,35
78174000 - Repris.s/prov.dépréc. créance			2 273	0,14	-2 273	-100,00
79100000 - Transfert de charges d'exploit			290	0,02	-290	-100,00
79150000 - transfert de charges	4 712	0,28	53		4 660	NS
	4 790	0,28	5 530	0,34	-741	-13,39
Total	**1 692 138**	**100,28**	**1 614 856**	**100,40**	**77 281**	**4,79**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
60400500 - PRESTATAIRE TRAPEZE	2 480	0,15	2 480	0,15		
60401100 - PRESTATAIRE B. VIOLLEAU	2 006	0,12	18 151	1,13	-16 145	-88,95
60401200 - PRESTATAIRE AUREL	7 357	0,44	7 024	0,44	333	4,75
60401400 - PRESTATAIRE SOLUTION P	11 559	0,69	12 022	0,75	-463	-3,85
60401500 - PRESTATAIRE SERVICLEA	28 714	1,70	28 910	1,80	-196	-0,68
60401600 - PRESTATAIRE VERTIGO	830	0,05			830	
60401800 - PRESTATAIRE SPP	12 940	0,77	10 259	0,64	2 682	26,14
60402100 - PRESTATAIRE SERVICES E	8 870	0,53	9 745	0,61	-875	-8,98
60402800 - PRESTATAIRE DERATUM	174	0,01	164	0,01	10	6,00
60402900 - PRESTATAIRE POTELOIN	5 045	0,30	4 653	0,29	391	8,41
60412500 - PRESTATAIRE CAROPROP	631	0,04	696	0,04	-65	-9,34
60412600 - PRESTATAIRE PARC NET	1 650	0,10	2 750	0,17	-1 100	-40,00
60412700 - PRESTATAIRE MBEB SERVI			205 112	12,75	-205 112	-100,00
60412800 - PRESTATAIRE LA LOUISIAN			1 000	0,06	-1 000	-100,00
60412900 - PRESTATAIRE PROPRE IM	3 882	0,23	3 354	0,21	528	15,74
60413000 - SOUS TRAITANCE NETIND			83	0,01	-83	-100,00
60413100 - PRESTATAIRE SKY SCRAP	5 660	0,34	5 160	0,32	500	9,69
60417200 - PRESTATAIRE TOURE NET	5 680	0,34	899	0,06	4 781	531,83
60417300 - PRESTATAIRE MS IDF	577	0,03			577	
60500000 - ACHATS MAT & EQUIP & TR	941	0,06			941	
60611000 - CARBURANT	6 297	0,37	7 486	0,47	-1 189	-15,88
60612000 - VETEMENTS DE TRAVAIL	2 323	0,14	2 371	0,15	-48	-2,02
60613000 - ELECTRICITE	1 597	0,09	1 040	0,06	557	53,58
60630000 - FOURNIT. ENTRETIEN & PE	30 895	1,83	24 623	1,53	6 272	25,47
60640000 - FOURNITURES ADMINISTR	1 627	0,10	2 297	0,14	-669	-29,13
60650000 - ACHAT DE LOGICIEL INFOR	767	0,05	3 189	0,20	-2 422	-75,95
61100000 - SOUS TRAITANCE DIVERS	822	0,05	867	0,05	-45	-5,16
61100100 - SOUS TRAITANCE INITIAL B	33 286	1,97	28 893	1,80	4 393	15,20

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61101300 - SOUS TRAITANCE MOVE W	1 696	0,10	1 944	0,12	-248	-12,76
61102200 - SOUS TRAITANCE TOMTO	203	0,01	203	0,01		
61103000 - SOUS TRAITANCE CHATEA	2 878	0,17	3 887	0,24	-1 009	-25,95
61323000 - LOCATION BUREAUX EDM	18 472	1,09	16 990	1,06	1 482	8,72
61324000 - LOCATION PARKING GUERI	767	0,05	2 820	0,18	-2 053	-72,80
61326000 - LOCATION PARKINGS STIN	3 321	0,20	3 172	0,20	149	4,70
61330000 - CONTRAT LOGICIEL CEGID	5 531	0,33	2 771	0,17	2 760	99,58
61350000 - LOCATION AUTOLAVEUSE	12 611	0,75	13 671	0,85	-1 060	-7,75
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO	6 256	0,37	6 497	0,40	-241	-3,70
61552000 - Entretien du matériel de trans			265	0,02	-265	-100,00
61610000 - ASSURANCES MULTIRISQU	3 454	0,20	1 801	0,11	1 652	91,73
61612000 - ASSURANCES VEHICULES	2 933	0,17	3 669	0,23	-735	-20,04
61613000 - ASSURANCE PRET HA RAN	1 242	0,07	1 228	0,08	13	1,08
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	803	0,05	793	0,05	9	1,17
61811000 - ABONNEMENT VICTOR PA	175	0,01	574	0,04	-399	-69,52
62221000 - FRAIS GESTION CARTE TO	52		65		-13	-20,53
62221100 - FRAIS DE GESTION EDENR	113	0,01	128	0,01	-16	-12,34
62222000 - ABONNEMENTS PACK TOT	132	0,01	108	0,01	24	22,22
62260000 - Honoraires			3 564	0,22	-3 564	-100,00
62261000 - HONORAIRES EXPERT CO	6 538	0,39	6 165	0,38	373	6,04
62263000 - HONORAIRES APPORTEUR	4 542	0,27			4 542	
62264000 - HONORAIRES STEPAMAX	240 000	14,22	240 000	14,92		
62265000 - HONORAIRES INFORMATIQ	2 460	0,15	1 393	0,09	1 067	76,60
62271000 - DEPOT GREFFE	48		74		-26	-35,63
62281000 - CHEQUES CADEAUX KADE	9 540	0,57	8 330	0,52	1 210	14,53
62300000 - PUBLICITE PUBLICAT. REL	113	0,01	217	0,01	-104	-47,96
62320000 - SITE INTERNET	1 069	0,06			1 069	
62340000 - CADEAUX CLIENTELE	6 354	0,38	5 814	0,36	540	9,29
62410000 - TRANSPORT SUR ACHATS	89	0,01	12		77	640,92
62500000 - DEPLACEM. MISSIONS ET	3 797	0,23	2 171	0,13	1 626	74,92
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEME	2 855	0,17	1 323	0,08	1 532	115,79
62570000 - RECEPTIONS	1 413	0,08	1 658	0,10	-246	-14,81
62610000 - FRAIS POSTAUX	1 636	0,10	1 161	0,07	475	40,93
62620000 - TELECOMMUNICATIONS	2 118	0,13	2 363	0,15	-245	-10,38
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET	1 545	0,09	1 669	0,10	-123	-7,39
62800000 - DIVERS FORMATION	700	0,04			700	
62811000 - Cotisations professionnelles			58		-58	-100,00
62812000 - COTISATION CLUB GRAVEL	240	0,01	180	0,01	60	33,33
62814000 - C2015-02591 COTI 2016 ME			500	0,03	-500	-100,00
62816000 - AUTRES COTISATIONS	700	0,04	30		670	NS
62817000 - COTISATION CMA	339	0,02	387	0,02	-49	-12,55
62818000 - COTISATION CPME	650	0,04			650	
	523 993	31,05	720 883	44,82	-196 890	-27,31
Total	**523 993**	**31,05**	**720 883**	**44,82**	**-196 890**	**-27,31**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 168 145**	**69,23**	**893 973**	**55,58**	**274 171**	**30,67**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63120000 - TAXE D APPRENTISSAGE U	4 117	0,24	3 907	0,24	210	5,38
63121000 - TAXE APPRENTISSAGE SO	634	0,04	511	0,03	123	24,01
63130000 - COTISATION FORMATION C	11 580	0,69	6 925	0,43	4 656	67,24

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
63131000 - COTISATION FORMATION S	523	0,03			523	
63330000 - Formation continue (organism			158	0,01	-158	-100,00
63511000 - TAXE PROFESSIONNELLE			496	0,03	-496	-100,00
63511100 - CVAE - CFE = CET	544	0,03	266	0,02	278	104,51
63512000 - TAXE FONCIERE CFE	1 939	0,11	1 402	0,09	537	38,30
63512100 - TAXE FONCIERE IMMOBILI	1 391	0,08	1 523	0,09	-132	-8,67
63514000 - TAXE SUR LES VEHICULES	796	0,05	919	0,06	-123	-13,38
63730000 - CSG Déductible			1 196	0,07	-1 196	-100,00
63780000 - TAXES DIVERSES	4				4	
	21 528	1,28	17 302	1,08	4 226	24,42
Salaires et Traitements						
64100000 - REMUNERATION DU PERS	734 492	43,53	603 009	37,49	131 482	21,80
64110000 - Salaires appointements			1 241	0,08	-1 241	-100,00
64111000 - CSG CRDS			511	0,03	-511	-100,00
64114000 - Retraite sup 154bis gérant			200	0,01	-200	-100,00
64114200 - AXA SANTE GERANT			3 758	0,23	-3 758	-100,00
64115100 - RSI			-30 703	-1,91	30 703	-100,00
64121000 - CONG+êS PAY+ëS CICPRP	109 799	6,51	90 253	5,61	19 546	21,66
64131000 - PRIME EXCEPT. POUVOIR	21 932	1,30	21 739	1,35	193	0,89
64140000 - INDEM & AVANT NAVIGO	16 002	0,95	13 136	0,82	2 866	21,82
64141000 - INDEMNITE DE LICENCIEM	167	0,01			167	
64180000 - Salaires provisionnés	39 300	2,33			39 300	
	921 691	54,62	703 144	43,71	218 547	31,08
Charges sociales						
64510000 - COTISATION URSSAF	101 788	6,03	81 300	5,05	20 488	25,20
64530000 - COTISATION RETRAITE HU	19 365	1,15	10 822	0,67	8 543	78,94
64531000 - COTISATION AG2R PREVO	5 246	0,31	3 936	0,24	1 310	33,29
64532000 - COTISATION MUTUELLE SA	4 287	0,25	3 087	0,19	1 200	38,88
64532100 - ESOV Mutuelle SPVIE	312	0,02	881	0,05	-570	-64,63
64580000 - Cotisations autres organism.	29 600	1,75			29 600	
64710000 - CHEQUE OU CARTE DEJEU	3 214	0,19	2 178	0,14	1 036	47,55
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL, PH	5 488	0,33	4 928	0,31	560	11,36
64810000 - PRET AU PERSONNEL			438	0,03	-438	-100,00
	169 300	10,03	107 570	6,69	61 730	57,39
Amortissements et provisions						
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo			71		-71	-100,00
68112000 - IMMOBILISATIONS CORPO	2 208	0,13	5 827	0,36	-3 619	-62,11
68174000 - CREANCE DOUTEUSE DOT			27 076	1,68	-27 076	-100,00
	2 208	0,13	32 974	2,05	-30 766	-93,30
Autres charges						
65100000 - Redevances pour brevets, lic			995	0,06	-995	-100,00
65410000 - Pertes sur créances de l'exer			274	0,02	-274	-100,00
65800000 - CHARGES DIVERSES DE G	62		2		60	NS
	62		1 271	0,08	-1 209	-95,10
Total	**1 114 790**	**66,07**	**862 262**	**53,61**	**252 528**	**29,29**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**53 355**	**3,16**	**31 711**	**1,97**	**21 644**	**68,25**
Produits financiers						
76100000 - PRODUITS DE PARTICIPATI	150 000	8,89	150 000	9,33		
	150 000	8,89	150 000	9,33		

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges financières						
66112000 - INTERETS EMPRUNT HA R	910	0,05	1 754	0,11	-844	-48,14
66117000 - Intérêts sur dettes participatio			339	0,02	-339	-100,00
	910	0,05	2 093	0,13	-1 183	-56,53
Résultat financier	**149 090**	**8,84**	**147 907**	**9,20**	**1 183**	**0,80**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**202 445**	**12,00**	**179 619**	**11,17**	**22 827**	**12,71**
Produits exceptionnels						
77180000 - Autres produits except. de ge	14 293	0,85			14 293	
	14 293	0,85			14 293	
Charges exceptionnelles						
67120000 - AMENDES VEHICULES	237	0,01	1 269	0,08	-1 032	-81,33
67130000 - DONS LIBERALITES	5 000	0,30	5 000	0,31		
67180000 - Autres charges except. de ge	4 184	0,25			4 184	
	9 421	0,56	6 269	0,39	3 151	50,27
Résultat exceptionnel	**4 872**	**0,29**	**-6 269**	**-0,39**	**11 142**	**-177,71**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - Impôts sur les bénéfices	13 463	0,80	5 706	0,35	7 757	135,94
69960000 - Crédit d'impôt mecenat	-3 000	-0,18	-3 000	-0,19		
	10 463	0,62	2 706	0,17	7 757	286,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	**196 854**	**11,67**	**170 643**	**10,61**	**26 211**	**15,36**

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liasse fiscale

SASU ACE PRO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ACE PRO	
SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1 Bis rue Edmond NOCARD 94410 SAINT-MAURICE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Nettoyage courant des bâtiments

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal : 28 350

Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 42 500

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF X Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire : PP Cabinet Evelyne PRAT
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94220 CHARENTON-LE-PONT

– du comptable : Cabinet Evelyne PRAT
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94220 CHARENTON-LE-PONT *Tél :* 0143974866

– du conseil : ..... *Tél :* .....

– du CGA ou du viseur conventionné : ..... *Tél :* .....

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a	200 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	200 000
Montant des revenus répartis (5)		**Total (a à h)**	200 000

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 1 Bis rue Edmond NOCARD 94410 SAINT-MAURICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	790	AG 790	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 175	AS 14 189	1 986
	Autres immobilisations corporelles	AT	86 040	AU 72 457	13 583
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	500 010	CV	500 010
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 756	BI	1 756
	TOTAL (II)	BJ	604 771	BK 87 436	517 335
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	241 515	BY 27 076	214 438
	Autres créances (3)	BZ	119 334	CA	119 334
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	88 391	CG	88 391
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	449 240	CK 27 076	422 164
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 054 012	1A 114 513	939 499

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 36 101

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	33 848
	Report à nouveau	DH	391 971
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	196 854
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	640 273
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	39 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 753
	Dettes fiscales et sociales	DY	194 129
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	37 381
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	299 225
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	939 499

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	299 225
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	324

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	1 687 348	FH		FI	1 687 348
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 687 348	FK		FL	1 687 348
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 712
	Autres produits (1) (11)					FQ	77
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 692 137
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	523 993
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 527
	Salaires et traitements*					FY	921 691
	Charges sociales (10)					FZ	169 300
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)					GA	2 208
	Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	62
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 638 783
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	53 354
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	150 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	150 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	909
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	909
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	149 090
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	202 445

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2024**

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 292
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 292
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 420
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 420
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	4 872
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	10 463
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 856 430
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 659 576
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	196 854

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 712
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	237	
Dons, libéralités	5 000	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 183	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 292

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ / D8 / D9			
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD / KE / KF	790		
CORPORELLES	Terrains	KG / KH / KI			
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ / KK / KL			
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM / KN / KO			
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP / KQ / KR			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS / KT / KU	13 815		2 359
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV / KW / KX	43 987		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY / KZ / LA	92 606		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB / LC / LD	8 437		1 777
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE / LF / LG			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH / LI / LJ			
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK / LL / LM			
CORPORELLES	TOTAL III	LN / LO / LP	158 846		4 137
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G / 8M / 8T			
FINANCIÈRES	Autres participations	8U / 8V / 8W	500 010		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P / 1R / 1S			
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T / 1U / 1V	1 756		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ / LR / LS	501 766		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG / ØH / ØJ	661 402		4 137

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN / CØ / DØ / D7				
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO / LV / LW / 1X			790	
CORPORELLES	Terrains	IP / LX / LY / LZ				
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ / MA / MB / MC				
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR / MD / ME / MF				
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS / MG / MH / MI				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT / MJ / MK / ML			16 175	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU / MM / MN / MO			43 987	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV / MP / MQ / MR		60 768	31 837	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW / MS / MT / MU			10 215	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX / MV / MW / MX				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY / MZ / NA / NB				
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC / ND / NE / NF				
CORPORELLES	TOTAL III	IY / NG / NH / NI		60 768	102 215	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ / ØU / M7 / ØW				
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ / ØX / ØY / ØZ			500 010	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1 / 2B / 2C / 2D				
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2 / 2E / 2F / 2G			1 756	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3 / NJ / NK / 2H			501 766	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4 / ØK / ØL / ØM		60 768	604 771	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	790	PF		PG		PH	790
TOTAL I		RK	790	RM		RN		RO	790
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	13 180	QA	1 009	QB		QC	14 189
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	37 775	QE	741	QF		QG	38 517
	Matériel de transport	QH	92 606	QI		QJ	60 768	QK	31 837
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 644	QM	457	QN		QO	2 101
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	145 207	QV	2 208	QW	60 768	QX	86 646
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	145 997	ØP	2 208	ØQ	60 768	ØR	87 436

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	27 076	6U		6V		6W	27 076	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	27 076	TY		TZ		UA	27 076	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27 076	UB		UC		UD	27 076	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 756	UV		UW	1 756
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	36 101				36 101
	Autres créances clients	UX	205 413		205 413		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	6 239		6 239		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 183		21 183		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	91 911		91 911		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	362 605	VU	324 748	VV	37 857
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	324	324		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	39 448	39 448		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 753	21 753		
Personnel et comptes rattachés		8C	39 641	39 641		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	77 176	77 176		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	76 148	76 148		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 162	1 162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	6 186	6 186		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37 381	37 381		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	299 225	VZ 299 225		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	66 939			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2024**

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	196 854
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	796
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	796		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	237
	Amendes et pénalités	WJ	237	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	13 463
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	5 000
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				TOTAL I			WR	216 350

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	142 500
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV			
	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F			
	Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	3 000
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	)		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
				TOTAL II			XH	145 500

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	70 850	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	70 850	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SASU ACE PRO

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Dons mécénat GLOBALHEART WATCH réintégration de la charge	5 000

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SASU ACE PRO

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DEDUCTION CREDIT IMPOT MECENAT 60 %	3 000

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO

Néant X *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	421 327
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	170 643
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	591 971

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	200 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	391 971
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	591 971

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
— Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance			YT	137 882
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	40 702
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	263 423
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 928	ST	81 985
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	523 993

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	544
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	20 983
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	21 527

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	337 432
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	88 279

DIVERS

— Montant brut des salaires *	ØB	734 491
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP **N° 2059-A 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	MERCEDES GLC 01/11/2015	60 768		60 768		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % (2)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	À 15 % (4)	(5)	col (6) = (2)+(3)−(4)−(5) (6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	82
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 687 348
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 687 348

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	77
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 712
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 789

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	142 501
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	340 789
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	22 560
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	62
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	505 913

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 186 224

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	1 186 224

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 687 348
Effectifs au sens de la CVAE	EY	82
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2024**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ACE PRO

ADRESSE (voie) 1 Bis rue Edmond NOCARD

CODE POSTAL 94410 VILLE SAINT-MAURICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination STEPAMAX

N° SIREN (si société établie en France) 895000149 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 400

Adresse : N° 7 Ter Voie avenue de Stinville

Code Postal 94220 Commune CHARENTON-LE-PONT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ACE PRO

ADRESSE (voie) 1 Bis rue Edmond NOCARD

CODE POSTAL 94410 VILLE SAINT-MAURICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique Dénomination RANKO

N° SIREN (si société établie en France) 432448694 % de détention 100.00

Adresse : N° 1 Bis Voie rue Edmond Nocard

Code Postal 94410 Commune SAINT-MAURICE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2024)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — du 01/01/2023

Adresse 1 Bis rue Edmond NOCARD 94410 SAINT-MAURICE — au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR BAMBA VAHAMARA AGENT DE SERVICE	1, rue Montesquieu 94140 ALFORTVILLE
2	MADAME FERREIRA DIANA	44, rue du CHELLEEN 77500 CHELLES SUR MARNE
3	MADAME MOREAU M Héléna Chargé de clientèle	47, Bis rue Gaston Lauriau 93100 MONTREUIL
4	MONSIEUR GOUVEIA ANTONIO	18, rue ALEXANDRE DUMAS 94800 VILLEJUIF
5	MONSIEUR SALAMANTA MAMADOU	1, rue MARCEL SEMBAT 75018 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci–dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38 645				38 645				38 645
2	31 333				31 333				31 333
3	43 509				43 509				43 509
4	31 717				31 717				31 717
5	27 098				27 098				27 098
6									
7									
8									
9									
10									
**	172 302				172 302				172 302

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 354
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 412
Total	7 766

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	180 068	– de l'exercice 2023.. ❿	70 850
– de l'exercice précédent ❿	166 349	– de l'exercice précédent ❿	38 038

Nom et qualité du signataire
BELLOQ Patrick
Gérant

À SAINT-MAURICE , le 26/04/2024

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group